



Forum d'innovation du FIT

26 - 28 septembre 2023, OTTAWA

# LIGNES DIRECTRICES POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VOYAGE

**Veillez consulter les informations suivantes sur la manière de réserver, de documenter et de réclamer vos frais de voyage pour les remboursements liés au Forum d'innovation du FIT.**

# Lignes directrices pour le remboursement

## Mode de transport

### Avion



## Documents d'appuis

- Itinéraire pour le billet payé
- Une comparaison des coûts\*
- Cartes d'embarquement



## Notes

- La norme pour le voyage aller-retour en avion est la classe économique. Le coût des vols de classe ou de tarif supérieur, y compris les vols remboursables, n'est pas une dépense éligible.
- Réservez vos vols aller-retour auprès de notre agent de voyage, Continental Travel.
- Les bagages à main sont encouragés. Toutefois, le coût d'un bagage enregistré sera pris en charge si nécessaire.
- Les cartes d'embarquement pour chaque étape du voyage sont nécessaires pour le remboursement. Pour les cartes d'embarquement numériques, veuillez soumettre une capture d'écran pour chaque étape du voyage.

\*Étayer la comparaison des coûts par trois devis pour les mêmes dates de voyage. Fournir une explication si l'option la plus économique n'a pas été retenue.

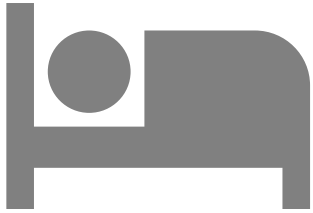
## Hébergement

### Hôtel



## Documents d'appuis

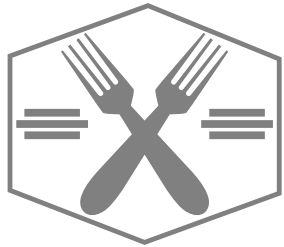
- Facture payée



## Notes

- Chaque participant sera remboursé au tarif de groupe négocié de 189 \$, taxes en sus, pour un maximum de trois (3) nuits. Le tarif comprend le déjeuner.
- Les autres frais tels que le service de chambre, le mini-bar, les surclassements de chambre et les dommages ne sont pas éligibles au remboursement.

# Nourriture et indemnités quotidiennes



## Couverture des dépenses

- Voyage de la résidence à Ottawa, arrivée à Ottawa le 25 septembre 2023
- Voyage d'Ottawa à la résidence, départ d'Ottawa le 28 septembre 2023

## Notes

- Les remboursements des frais de nourriture et des indemnités journalières pour une nuitée et des frais accessoires pendant le voyage seront déterminés par le FIT en fonction des dispositions de voyage de chaque participant.e.
- Si le voyage a lieu pendant le déjeuner, le dîner ou le souper, un montant fixe sera remboursé comme suit :
  - Le déjeuner 15 \$      Les frais de nourriture dépassant les tarifs
  - Le dîner      20 \$      fixés sont à la charge des participant.e.s.
  - Le souper      35 \$      Aucun reçu ne sera exigé pour la nourriture.
- Une indemnité journalière pour une nuitée et des frais accessoires de 11,25 dollars pour la nuit sera également versée pour aider à compenser les dépenses non liées aux repas encourues pendant le voyage.
- Si le petit-déjeuner n'est pas fourni par votre hôtel, vous serez remboursé au taux fixé ci-dessus.
- Les déjeuners des 26 et 28 septembre seront fournis sur le lieu de l'événement
- Le dîner ne sera pas fourni et sera remboursé au taux fixé ci-dessus.

## Mode de transport

## Documents d'appuis

## Notes

### Taxi



- Reçu(s)

- Les reçus doivent refléter les taxes et les pourboires pour chaque voyage.
- Si le paiement est effectué en espèces, demandez au conducteur un reçu écrit comprenant le lieu de départ, le lieu d'arrivée, la date, and le coût total.
- Les frais de taxi ne seront couverts que pour les jours où les déplacements sont essentiels, y compris pour se rendre à un autobus, à une gare ou à un aéroport, soit à votre point d'origine ou à Montréal. Les déplacements en dehors de ces paramètres ne seront pas couverts et seront à la charge des participant.e.s.

#### Couverture des dépenses

- Voyage de la résidence à Ottawa, arrivée à Ottawa le 25 septembre 2023
- Voyage d'Ottawa à la résidence, départ d'Ottawa le 28 septembre 2023

## Mode de transport

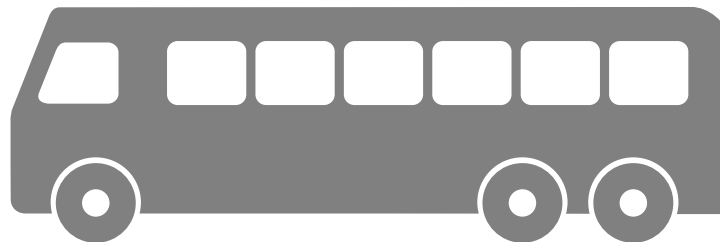
### Bus

## Documents d'appuis

- Un reçu final
- Une comparaison des coûts\*\*
- Cartes d'embarquement

## Notes

- Le tarif standard pour les bus est le tarif économique.
- La comparaison des coûts doit être présentée pour les voyages aller et retour.
- Les frais de bagages supplémentaires ne sont pas couverts et sont à vos frais.



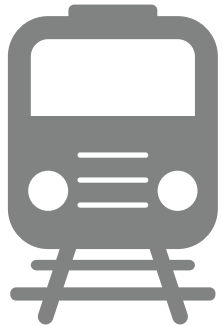
### Couverture des dépenses

- Voyage de la résidence à Ottawa, arrivée à Ottawa le 25 septembre 2023
- Voyage d'Ottawa à la résidence, départ d'Ottawa le 28 septembre 2023

\*Étayer la comparaison des coûts par trois devis pour les mêmes dates de voyage. Fournir une explication si l'option la plus économique n'a pas été retenue.

## Mode de transport

### Train

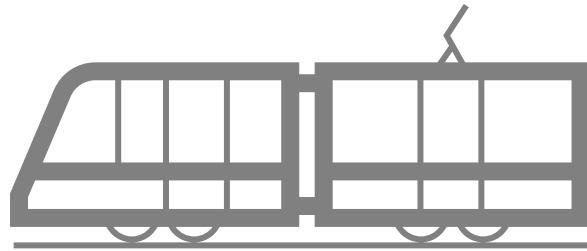


## Documents d'appuis

- Un reçu final
- Une comparaison des coûts\*
- Cartes d'embarquement

## Notes

- Le tarif standard pour le train est le tarif économique.
- La comparaison des coûts doit être présentée pour les voyages aller et retour.
- Les frais de bagages supplémentaires ne sont pas couverts et sont à vos frais.



#### Couverture des dépenses

- Voyage de la résidence à Ottawa, arrivée à Ottawa le 25 septembre 2023
- Voyage d'Ottawa à la résidence, départ d'Ottawa le 28 septembre 2023

\*Étayer la comparaison des coûts par trois devis pour les mêmes dates de voyage. Fournir une explication si l'option la plus économique n'a pas été retenue.

## Mode de transport

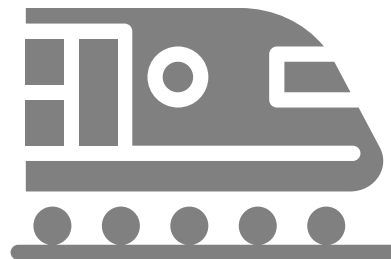
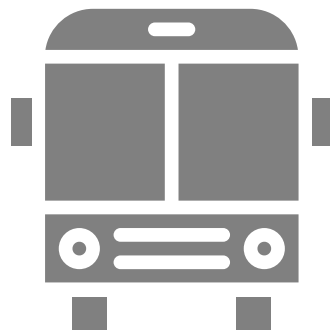
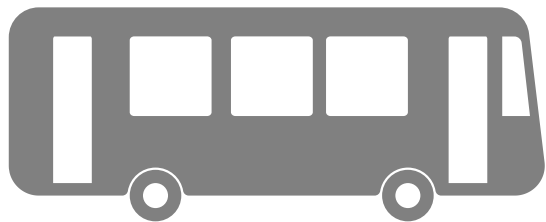
## Documents d'appuis

## Notes

### Transport en commun

- Talon(s) de billet(s)
- Reçu(s), si fourni(s)

- Seuls les frais relatifs aux jours de voyage vers et depuis le site de la conférence et un autre point de transit (aéroport, gare ferroviaire, terminal de bus), que ce soit à votre point d'origine ou à Ottawa, seront couverts. Les déplacements supplémentaires pendant la conférence seront à la charge des participant.e.s. (Voir la couverture des dépenses ci-dessous).



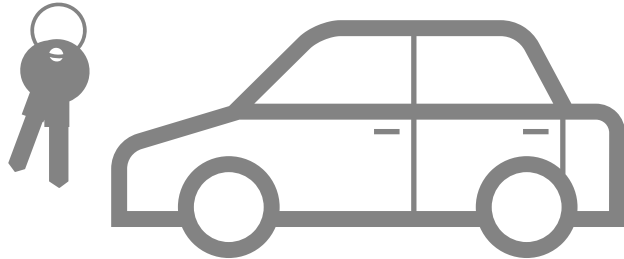
#### Couverture des dépenses

- Voyage de la résidence à Ottawa, arrivée à Ottawa le 25 septembre 2023
- Voyage d'Ottawa à la résidence, départ d'Ottawa le 28 septembre 2023



## Mode de transport

# Véhicule de location



## Documents d'appuis

- Un reçu final
- Une comparaison des coûts\*
- Les reçus de carburant

## Notes

- La norme pour les véhicules de location est la voiture compacte.
- Si votre assurance personnelle ne couvre pas les locations, une assurance achetée auprès de l'entreprise de location sera couverte
- Si vous utilisez une voiture de location, vous n'êtes pas admissible au remboursement du kilométrage, mais vous pouvez être remboursé pour le carburant acheté pour le voyage sur présentation des reçus. (Voir la couverture des dépenses ci-dessous)

### Couverture des dépenses

- Voyage de la résidence à Ottawa, arrivée à Ottawa le 25 septembre 2023
- Voyage d'Ottawa à la résidence, départ d'Ottawa le 28 septembre 2023

\*Étayer la comparaison des coûts par trois devis pour les mêmes dates de voyage. Fournir une explication si l'option la plus économique n'a pas été retenue.

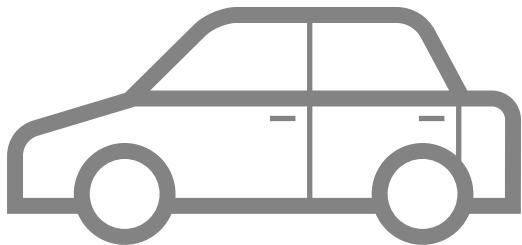
## Mode de transport

## Documents d'appuis

## Notes

# Véhicule personnel

- Cartes (Google Maps )



- Vous devez soumettre une carte indiquant le lieu de départ, le lieu d'arrivée, et le nombre total de kilomètres parcourus.
- Le trajet doit être d'au moins 25 km aller..
- Le kilométrage est remboursé au taux de 0,35 \$/km..
- Le remboursement des frais kilométriques couvre les coûts du carburant, des assurances, ainsi que de l'usure générale d'un véhicule personnel.
- En cas de covoiturage avec d'autres participant-e-s, un-e seul-e participant-e peut réclamer le kilométrage pour l'utilisation du véhicule personnel.

### Couverture des dépenses

- Voyage de la résidence à Ottawa, arrivée à Ottawa le 25 septembre 2023
- Voyage d'Ottawa à la résidence, départ d'Ottawa le 28 septembre 2023

# Soumettez votre demande

(Les dépenses seront remboursées après l'événement).

---

- 1** **REMP LISSEZ et SIGNEZ** le formulaire de demande de remboursement. Ceci sera disponible avant la conférence.
- 2** **SCANNEZ** tous les documents d'appui et sauvegardez-les en format PDF.
- 3** **TÉLÉCHARGER** les documents d'appui et le formulaire de demande de remboursement dans le sous-dossier FIT Forum Expenses de votre dossier SharePoint du FIT après l'événement, mais **au plus tard le 13 octobre 2023**.
- 4** **RÉPONDRE** aux courriels, le cas échéant, de FIT Finance pour toute question pouvant survenir au cours du traitement de votre demande de remboursement. [FIT Finance – opantaleon@fit-fit.ca](mailto:opantaleon@fit-fit.ca)
- 5** **RECONNAÎTRE** le paiement lorsqu'il est reçu. Attendez-vous à recevoir un chèque dans les 30 jours ouvrables ou un crédit par dépôt direct dans les 10 jours ouvrables suivant l'approbation de votre demande de remboursement par FIT Finance.